

MASTERS RUDIPONTAIN

19 – 20 et 22 février 2025

REGLEMENT

- 1) Ce concours en triplète est basé sur 36 équipes en 2 groupes de 18 équipes, règlement applicable au Boulodrome. (Chaque joueur doit avoir 50 ans minimum pour l'année en cours)
- 2) Les parties se disputeront en 45/60 minutes ou 13 points. En cas de retard, une pénalité d'un point sera appliquée toutes les 5 minutes.
- 3) Chaque équipe disputera 5 parties pré-qualificatives au goal-average.
- 4) Le premier groupe de 18 équipes tiré au sort jouera le 19 février à 10h00 précises. 8 équipes seront qualifiées.

Le deuxième groupe de 18 équipes tiré au sort jouera le 20 février à 10h00 précises. 8 équipes seront qualifiées.
- 5) Les 16 équipes qualifiées devront le 22 février à 14h00 précises, disputer les 8^{èmes} de Finale en poules de quatre à 13 points. ¼ ½ et Finale en 13 points.
- 6) Le terrain de chaque partie est déterminé par tirage au sort.
- 7) Pour toutes les parties, le but ne peut être lancé qu'une seule fois, s'il n'est pas jugé bon, l'adversaire le mettra où il le désire dans les limites autorisées.
- 8) Lorsque retentit la sonnerie finale du temps réglementaire de 45/60 minutes /
 - a) Si le but a déjà été lancé avant la sonnerie et qu'il est jugé bon, la mène doit se dérouler.
 - b) S'il n'est pas réglementaire, l'adversaire le mettra où il le désire dans les limites autorisées et la mène doit être effectuée.
- 9) A chaque mène, les équipes doivent marquer les points sur les compteurs disposés à chaque jeu.
- 10) Après chaque partie, les deux chefs de triplète sont tenus de se présenter simultanément à la table de contrôle.
- 11) Attribution des points :
 - a. Partie gagnée en 13 points : 4 points
 - b. Partie gagnée au temps de 45/60 minutes : 3 points
 - c. Partie nulle : 2 points
 - d. Partie perdue : 1 point
 - e. Forfait en cas de B.B (défection d'une équipe) : 3 points

MASTERS RUDIPONTAIN

19 – 20 et 22 février 2025

REGLEMENT

- 12) En cas d'égalité de points au classement final des groupes, les équipes seront départagées par la division des points marqués avec ceux reçus entre les équipes concernées. Les points de marques seront prioritaires sur les points reçus.
- 13) Le règlement FFPJP est appliqué avec les modifications suivantes :
- a. Lors du lancer du but, celui-ci doit se trouver à 50 cm de chaque côté des limites du terrain et à 1 mètre de la ligne de perte du fond.
 - b. Toutes les boules sortantes des limites du terrain sont annulées
 - c. Si le but sort des limites du terrain, frappé ou trainé par une boule :
 - i. Les deux équipes ont encore des boules à jouer, la mène est annulée
 - ii. Une équipe a encore des boules, elle marque autant de points que de boules en main.
 - iii. Si le but est frappé ou trainé par une boule d'un autre jeu, il doit être remis à sa place à condition qu'il ait été marqué. Il reste bon dans les limites du terrain si celui-ci n'a pas été marqué, est annulé s'il sort des limites du terrain.
- 14) Chaque joueur a droit à un maximum de 45 secondes pour jouer sa boule ou le but.
- 15) En tout temps, les arbitres se réserveront le droit de pénaliser une équipe qui abuserait volontairement du temps.
- 16) Les boules utilisées doivent être conformes aux normes FFPJP.
- 17) Les équipes participantes doivent respecter ce dit règlement, aucune contestation ne sera admise.
- 18) Le jury du concours est composé et affiché. Leurs décisions sont sans appel possible.

Pétanque Rudipontaine

Le Comité